

Vous trouverez ci-après, les différents tarifs concernant les frais de scolarité, restauration et étude.

Une facture globale annuelle est envoyée vers le 15 septembre.

**Différents modes de règlement vous sont proposés :**

- **Prélèvement automatique** (conseillé) : 11 prélèvements de septembre à juillet
- **Paiement sécurisé en ligne** : Site Démotz- extranet
- Règlement total de la facture annuelle début octobre.
- Les familles pour lesquelles ces deux modes de règlement représentent une difficulté peuvent opter pour un paiement en 3 versements égaux début octobre, début janvier et début avril.

Deux relevés de frais annexes (fournitures diverses) vous seront envoyés début février et début juillet (pour solder l'année scolaire) **si nécessaire**.

*Nous comprenons les difficultés de certaines familles sur le plan financier. La Direction étudiera avec elles, et au moyen d'une grille questionnaire, un mode particulier de paiement ou une réduction de leur contribution.*

**CONTRIBUTION FAMILIALE : 64 euros/mois tout compris (sauf fichiers et fournitures revendues) (704€/an)**

Cela comprend :

- **La mise à disposition d'une tablette numérique iPad d'Apple.** (pour le niveau 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>, en attente du déploiement sur les autres niveaux)
- les livres scolaires prêtés par l'établissement (pertes ou dégradations seront facturées en fin d'année),
- les activités pédagogiques,
- les animations culturelles et sportives,
- les photocopies,
- les cotisations diocésaines et de solidarité,
- les assurances,
- la photo de classe,
- les sorties diverses sauf voyages.

*Les fournitures individuelles du type TD, petit matériel complémentaire, apparaîtront sur les relevés de frais annexe de février et juillet*

**RESTAURATION : 5.90 € / repas**

*Tous les élèves sont dotés d'une carte magnétique qui leur permet l'accès au repas. Celle-ci se recharge au rythme que les parents désirent par chèque, espèces, carte bancaire ou paiement en ligne (voir document).*

*Pour info : Coût de la carte magnétique (en cas de perte) : 10.00 €.*

**Pour débiter l'année, il est demandé aux familles de transmettre avant la rentrée un chèque d'un montant de 60.00 €, libellé à l'ordre de : groupe scolaire DEMOTZ DE LA SALLE. La carte sera ensuite rechargée en fonction des différents moyens de paiement mis à la disposition des parents.**

**ETUDE : 4 € par soir ou abonnement annuel : 400 € pour 4 soirs par semaine**

LUNDI – MARDI – JEUDI : de 16 h 45 à 18 h 00

VENDREDI : de 16 h 45 à 17 h 30

*Afin de ne pas perturber ce temps d'étude et pour des raisons de sécurité, les élèves sortent soit à 17 h 30 soit à 18 heures (aucune sortie n'est autorisée en dehors de ces deux horaires).*

**La fiche d'inscription sera transmise à la rentrée et devra être rendue dans la semaine pour que le paiement puisse être prélevé sur 11 mois en même temps que la scolarité pour les familles qui auront fait le choix des prélèvements automatiques.**